

## Projet pédagogique de l'enseignement communal theutois.

Le projet pédagogique est, dans le respect du projet éducatif, l'expression des objectifs pédagogiques et des grands choix des méthodes utilisées pour tenter d'atteindre ceux-ci. La Commune de Theux se réfère au Décret relatif à la promotion de l'Ecole de la réussite dans l'enseignement fondamental du 14.03.1995 ainsi qu'au décret Missions du 24.07.1997.

La Commune de Theux veut que les enfants de ses écoles, maternelles et primaires, acquièrent les connaissances de base fondamentales et construisent les compétences indispensables à la vie sociale, économique et culturelle. Elle veut également les préparer à être disponibles, créatifs, autonomes et solidaires, et à devenir des citoyens libres et responsables.

Le projet pédagogique fixe les moyens à utiliser et les méthodes à développer pour atteindre les finalités du projet éducatif. Il met notamment en évidence les grandes options pédagogiques de l'enseignement communal theutois que chaque équipe éducative doit s'efforcer de concrétiser.

### **Un projet communal pour une école de la réussite**

Apparaissent comme vecteurs importants de l'école de la réussite :

- Une école qui favorise l'intégration de tous les enfants dans la vie scolaire et sociale, quelles que soient les origines sociales et culturelles de chacun ;
- Une école qui favorise l'autonomie de l'enfant. Les écoles communales theutoises visent à développer la capacité à agir seul, à acquérir des initiatives, à maîtriser un certain nombre d'outils mais aussi à apprendre à améliorer la vie en société ;
- Une école qui permette à chacun de comprendre l'intérêt du savoir. On n'apprend bien qu'à partir du moment où apparaît l'utilité d'augmenter ses connaissances et ainsi être apte à apprendre toute sa vie ;
- Une école qui permette à chacun, tout au long de la scolarité, d'acquérir les compétences l'autorisant, en fonction de ses choix, à s'intégrer aux différents niveaux d'enseignement qui lui sont offerts ou à la vie professionnelle ;
- Une école qui prône la pratique d'une approche individualisée pour atteindre un dénominateur commun exigé par les socles de compétences ;
- Une école qui mette l'accent sur l'évaluation continue des compétences (évaluation formative) qui développe petit à petit les capacités d'autoévaluation et d'autocorrection dans des limites fixées par les équipes éducatives ;
- Une école qui encourage le travail en groupes et le développement des attitudes coopératives et démocratiques ;
- Une école qui développe un climat relationnel chaleureux où chacun trouve l'atmosphère qui lui permette de développer ses qualités et de s'épanouir ;
- Une école qui construise une pédagogie fonctionnelle qui permette une maturation progressive des acquis, qui respecte les règles fondamentales du développement humain ;
- Une école où les enseignants se sentent personnellement concernés par la réussite de leurs élèves et se remettent continuellement en question ;
- Une école où les enseignants cherchent à communiquer leur enthousiasme et désirent le partager avec leurs élèves ;
- Une école qui respecte les règles fondamentales du fonctionnement humain afin de mieux gérer les rythmes différents d'acquisition de chacun ;
- Une école où l'on cherche à s'intégrer dans un contexte éducatif plus large qui veille à mettre tous les jeunes au contact des situations sociales, économiques, intellectuelles et culturelles de notre temps.

### **Un projet communal pour une pédagogie humaine**

Sur le plan des méthodes, l'enseignement communal privilégie selon l'âge des enfants auxquels il s'adresse :

- Une pédagogie qui accorde une attention particulière aux apprentissages de base. S'inspirant du projet pédagogique du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, nos écoles prônent la création :
  - o D'outils pour optimiser les compétences en savoir lire, savoir écrire, savoir parler, savoir écouter dans des contextes variés de communication, source de plaisir, de créativité et d'activité de structuration et de mémorisation ;
  - o D'outils de mathématiques et de sciences susceptibles d'amener les élèves à résoudre de véritables situations problèmes ;
  - o D'outils à proposer à l'élève, construits avec lui, pour l'aider à structurer le temps ou l'espace et à découvrir son environnement dans ses dimensions locale, régionale, nationale et européenne ;

- De référentiels construits avec l'élève pour gérer avec lui ses savoirs et savoir-faire de manière autonome
- Une pédagogie qui accepte les erreurs et permet d'exploiter celles-ci pour construire des savoirs ;
- Une pédagogie qui lance des défis car chaque apprentissage suppose un nouvel obstacle à surmonter ;
- Une pédagogie qui respecte la continuité des apprentissages du maternel au primaire ;
- Une pédagogie qui, tout en utilisant l'évaluation continue des compétences comme moyen de pilotage des apprentissages, organise des évaluations certificatives en fin de cycle avec un souci d'intégration harmonieuse dans le cycle suivant ;
- Une pédagogie qui favorise l'autonomie de l'enfant ;
- Une pédagogie qui doit faire prendre conscience que des compétences et attitudes nouvelles doivent progressivement s'installer et se développer, parmi celles-ci :
  - Stimuler les initiatives et le sens des responsabilités de l'élève,
  - Amener chacun à exploiter au mieux ses richesses personnelles,
  - Analyser les résultats de l'élève. Que les réussites soient encouragées et que les erreurs soient analysées afin d'être dépassées,
  - Utiliser toutes les techniques d'expression à maîtriser dans une société en perpétuelle mutation,
  - Favoriser l'analyse et l'exploitation de situations concrètes,
  - Éduquer à la solidarité sociale tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements scolaires,
  - Faire participer les élèves à l'élaboration et à la réalisation de projets,
  - Amener les jeunes à s'exprimer avec franchise et sans agressivité, à assumer la responsabilité de leurs actes ;
- Une pédagogie qui a pour objectif de lutter contre l'échec scolaire en utilisant entre autres la remédiation, le tutorat, le travail en équipe, la participation à la gestion de l'école, les échanges inter-classes, les auto-évaluations, les services de prévention et de guidance du centre PMS,...
- Une pédagogie qui donne le goût de l'effort et de sa nécessaire continuité ;
- Une pédagogie qui permette au terme des études de disposer d'une compétence globale faite de savoirs, de savoir-faire et de savoir-être.

#### **Un projet communal basé sur l'échange, la collaboration et la concertation**

- Les écoles communales theutoises fonctionnent en collaboration étroite avec les différents services communaux. Ceux-ci apportent, quand cela leur est demandé, l'aide de la commune dans les réalisations de divers projets.
- Le travail en équipe et la concertation entre enseignants et directions sont régulièrement organisés. Ils permettent de réaliser des projets communs et de garantir la cohérence des projets éducatifs et pédagogiques.
- Un conseil de participation est organisé dans chaque école. Il réunit direction, pouvoir organisateur, enseignants, parents, personnel administratif, technique et des représentants de l'environnement social, culturel et économique.

#### **Un projet communal avec des méthodes, des approches et des pratiques pédagogiques**

Pour atteindre ces objectifs, l'enseignement fondamental communal theutois privilégie les méthodes, approches et pratiques pédagogiques qui :

- Donnent du sens à l'école et aux apprentissages : les activités de classe s'enracinent le plus souvent possible dans le vécu des élèves et leur environnement ;
- Mettent l'activité de l'enfant lui-même au centre de l'apprentissage afin qu'il construise lui-même ses connaissances et sa personnalité ;
- Favorisent la solidarité et la coopération entre enfants, entre enfants et enseignants, entre enseignants, entre enseignants et parents,...
- Assurent le plus de continuité possible entre les apprentissages, les classes, l'école et la famille, l'école et son environnement,...

L'organisation de l'enseignement fondamental ordinaire prévoit quatre cycles où l'enfant progresse à son rythme : de l'entrée à l'école maternelle à 2 ans et demi à 5 ans, de 5 ans à la fin de la deuxième primaire, les troisième et quatrième primaires, les cinquième et sixième primaires.

Toute notre organisation scolaire consiste à favoriser l'épanouissement maximum de l'élève et à prévenir l'échec scolaire.

L'évolution de l'élève est toujours envisagée dans une perspective positive : chaque événement de sa vie d'apprenant est analysé, soutenu et utilisé comme tremplin pour un nouveau pas en avant.

## **Programmes**

Les programmes de l'enseignement ordinaire sont ceux du Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces, de la Communauté française, de la Commune de Theux et les socles de compétences sont ceux de la Communauté française.

Une attention particulière est portée et accordée :

- À l'étude de l'histoire de Theux (Franchimont, La Reid, Polleur,...)
- À la découverte du patrimoine culturel et architectural theutois
- À l'éducation au respect de l'environnement
- À l'éducation aux économies d'énergie, aux tris des déchets
- Au rappel du sacrifice des victimes de toutes les formes de totalitarisme

## **L'enseignement maternel**

- L'école maternelle est une période extrêmement importante dans la vie de l'enfant.
- Elle contribue largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité. Elle n'est pas seulement une préparation à l'école primaire, elle constitue une vie en soi tout à fait spécifique.
- Elle développe les apprentissages cognitifs, sociaux, linguistiques, affectifs et psychomoteurs afin d'accéder aux apprentissages de base.
- Elle cherche à déceler les difficultés rencontrées par les enfants et à y apporter des remédiations adéquates.
- Il s'agit d'être attentif à la dynamique évolutive de chaque enfant et de lui porter un regard positif afin d'offrir à chacun des chances égales d'être stimulé, instruit, éduqué.

## **Priorités**

L'école maternelle favorise le développement global de l'enfant par :

- L'éducation psychomotrice pour rendre optimale la maturation physique et nerveuse de l'enfant et jeter les bases des apprentissages ultérieurs ;
- L'autonomie et l'initiative en apprenant aux enfants à faire des propositions, à faire des choix individuels et collectifs, à prendre des décisions dans le but de s'affirmer dans le respect des autres ;
- L'expression et le jeu sous toutes leurs formes et la créativité dans tous les domaines ;
- La curiosité en développant chez l'enfant le désir de voir, d'observer, de comprendre, de connaître, d'apprendre ;
- La socialisation en plaçant progressivement l'enfant dans des situations de découverte des relations sociales, de communication et de coopération.

## **Pédagogie active et fonctionnelle**

L'école maternelle pratique une pédagogie active et fonctionnelle. Elle privilégie des démarches plaçant l'activité de l'enfant au centre d'un processus d'apprentissage dont les structures sont notamment des classes-ateliers, des groupes d'enfants d'âges différents...

Elle donne à chaque enfant la possibilité de construire sa personnalité en lui aménageant un environnement riche en stimulations et en relations sociales.

## **Liaison avec l'école primaire**

Le passage des élèves de l'école maternelle à l'école primaire doit se faire de manière harmonieuse, sans rupture en assurant la continuité du développement de chaque enfant. Pour ce faire, il doit exister, en fonction de la spécificité des écoles, une collaboration étroite entre les enseignants des deux niveaux notamment par l'organisation d'activités communes.

## **L'enseignement primaire**

- Dans le prolongement de l'école maternelle, l'école primaire contribue elle aussi largement à la construction des apprentissages et des structures fondamentales de la personnalité de l'enfant.
- Elle privilégie l'observation directe, l'expérimentation effective et la réflexion. L'enfant est confronté à la résolution de problèmes de vie (dans le cadre de projets par exemple).
- Elle développe les capacités d'observation, d'analyse, de curiosité et de jugement des enfants.
- Comme l'école maternelle, l'enseignement primaire pratique une pédagogie active, interdisciplinaire et fonctionnelle. Celle-ci sera fondée sur les activités des élèves, activités qui prennent leurs sources dans les multiples problèmes suscités par des situations de vie.

- Dans le but de favoriser le progrès scolaire et l'épanouissement de la personnalité de chacun, l'école primaire valorise une pédagogie de la réussite pour permettre notamment à chaque enfant de maîtriser toutes les compétences de base. Celle-ci diversifie les stratégies pour assurer aux élèves une formation personnalisée (pédagogie de soutien, de remédiation, de dépassement, autoformation, pédagogie par contrat,...)
- Elle favorise l'entraide des élèves et développe le sens de la solidarité par le travail d'équipe, la coopération, la pratique du monitorat, les groupes verticaux...

### **Priorités**

L'école primaire apprend à apprendre et favorise :

- L'expression et le développement corporels. Il s'agit de poursuivre et parfaire l'éducation psychomotrice de l'enfant (prise de conscience du schéma corporel, perception du temps et de l'espace, sens du rythme...) visant au développement harmonieux de l'esprit et du corps, par la pratique d'activités ludiques et sportives ;
- La communication en apprenant à analyser les différents médias, à maîtriser différents langages et à s'exprimer à travers ceux-ci. La connaissance du français étant une condition essentielle de l'épanouissement intellectuel, culturel et social de chacun, l'enseignement primaire accorde à la maîtrise de la langue orale et écrite une place privilégiée ;
- Les habiletés mentales en apprenant non seulement à restituer conformément, mais aussi et surtout à observer, à analyser, à comprendre, à appliquer, à synthétiser, à évaluer, à créer, à critiquer... ;
- L'autonomie et l'initiative, la responsabilité et l'efficacité en apprenant à prévoir, à organiser, à cogérer des projets...

### **Liaison primaire-secondaire**

L'école primaire veille à faciliter la transition entre les deux dernières années primaires et l'enseignement secondaire.

### **Évaluation pédagogique**

L'évaluation porte sur les savoirs (ensemble de connaissances acquises par une activité mentale suivie), les savoir-faire (habiletés à résoudre des problèmes) et les savoir-être (manières dont les élèves expriment leur personnalité et se comportent avec les autres).

### **Un projet communal contenant une évaluation continue et des conseils de classe**

L'évaluation est continue et formative, c'est-à-dire qu'elle vise davantage à aider les enfants à surmonter leurs difficultés qu'à les sanctionner. L'évaluation formative doit aider l'enfant à acquérir connaissances et compétences. Un enfant qui, à la fin d'un cycle, ne maîtrise pas les compétences indispensables, sera maintenu dans ce cycle sur base de l'examen de son dossier par l'équipe éducative et bénéficiera d'une année complémentaire comme le prévoit l'article 15 du décret du 24.07.1997.

Des rencontres régulières réunissant le représentant du pouvoir organisateur, la direction, l'équipe pédagogique et/ou les représentants des Centres PMS permettent d'établir le bilan des acquis et d'analyser les causes des difficultés d'apprentissage ; elles permettent de déboucher sur la mise en œuvre d'une remédiation adaptée et la vérification de la pertinence de cette dernière.

Les conseils de classe décident des passages de cycle et de l'obtention du Certificat d'Études de Base (C.E.B.).

### **Examens et bulletins**

Les apprentissages des élèves sont aussi régulièrement évalués et leurs résultats sont communiqués aux parents par le biais de quatre bulletins trimestriels qui permettent d'apprécier les progrès.

En fin de cycle 5/8 et en fin de quatrième année, les élèves participent à un examen. Les résultats sont pris en compte pour le passage de classe.

Les élèves de sixième année participent à une évaluation externe certificative organisée par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour obtenir le Certificat d'Études de Base donnant accès à l'enseignement secondaire.

### **Liaison école – famille**

L'itinéraire scolaire et social de l'enfant se construit dans le triangle Ecole – Famille – Elève. Des contacts réguliers et fonctionnels entre l'école, la famille et l'élève sont nécessaires et ce, dans un climat de confiance réciproque. Chaque début d'année scolaire, une réunion de présentation de l'année scolaire aux parents sera effective dans chaque établissement.

### **Formation continuée des enseignants**

Les enseignants sont régulièrement invités à participer à des formations continuées. Elles sont organisées par l'inspection de la Communauté, par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces ou encore par l'Ecole Supérieure de Pédagogie de Liège.

Suite à la rencontre avec Madame l'Inspectrice Madeleine LAVAL (Education physique), le Collège communal prend connaissance que conformément au pacte scolaire du 29 mai 1959 chapitre V - Article 2 §2 les établissements scolaires subventionnés sont tenus de respecter un programme approuvé par le Gouvernement, dès lors le Pouvoir Organisateur de la Commune de Theux modifie sa décision et décide à l'unanimité de respecter le programme édité par le Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces (tenant compte que chaque texte administratif sera modifié en fonction pour au plus tard la rentrée scolaire 2018-2019).